

**ARRÊTÉ DEP-2024-057 PORTANT NOMINATION DU JURY DU BACCALAURÉAT  
PROFESSIONNEL ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART OPTION MARCHANDISAGE VISUEL**

**Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :**

**Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-93 du code de l'éducation ;

**Vu** l'arrêté du 20 Mars 2007 portant création du baccalauréat professionnel artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel ;

**Vu** l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1000 nommant les présidents de jurys aux baccalauréats professionnels ;

**- ARRÊTE -**

**Article 1 :** Le jury d'admission du baccalauréat artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel pour la session 2024 dans l'académie les académies de Créteil, Paris et Versailles, est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Frédérique BLONDEL, enseignante-chercheurcheuse

Président adjoint :

Monsieur Laurent TEILLARD, enseignant

Enseignants :

Madame Arianne DUMERGUE  
Monsieur Frédéric FOUCHET  
Madame Farida HARGAS  
Monsieur Cedric SARTOR

Monsieur Sébastien PREVOTEAU  
Monsieur Jean Luc NICOLAS  
Monsieur Frédéric GENTILLEAU  
Madame Marie Claire PAYAN

Professionnels :

Madame Caroline CHAPUIS  
Madame Marine THIRIOT

Madame Marion BLANQUET  
Monsieur Timothée TABARY

**Article 2 :** La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.

  
Frédéric MULLER